JOURNAL MUNICIPAL
de Saint-Rémy-de-Provence

SPÉCIAL NOUVEAUX ARRIVANTS 2026



BIENVENUE À SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE

ADMINISTRATION | P.3
Vos démarches simplifiées

JEUNESSE | P.6
De la crèche au lycée

CULTURE | LOISIRS | P.10
On fait quoi ce week-end ?

Ville de Saint-Rémy de Provence



LE MOT DU **MAIRE**

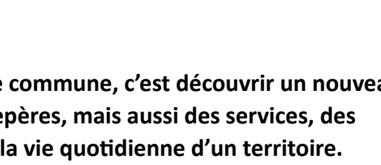
S'installer dans une nouvelle commune, c'est découvrir un nouveau cadre de vie, de nouveaux repères, mais aussi des services, des habitudes et tout ce qui fait la vie quotidienne d'un territoire. Que vous arriviez à Saint-Rémy-de-Provence pour des raisons professionnelles, familiales ou simplement par choix, nous sommes heureux de vous y accueillir.

Ce guide a été conçu pour vous accompagner dans vos premiers pas de Saint-Rémois. Vous y trouverez les principales informations utiles pour faciliter vos démarches, connaître les services publics à votre disposition, vous familiariser avec le fonctionnement de la commune et découvrir les nombreuses possibilités de participer à la vie locale.

Saint-Rémy est une ville riche de son patrimoine et de ses traditions, mais aussi de la vitalité de ses associations, de ses équipements, de ses commerces et, surtout, de celles et ceux qui la font vivre au quotidien. Nous espérons que vous trouverez rapidement votre place parmi eux et que vous vous sentirez pleinement chez vous dans notre commune.

Ce guide constitue un premier point de repère. Pour aller plus loin, le site internet de la Ville rassemble et actualise l'ensemble des informations pratiques, démarches, actualités et rendez-vous proposés tout au long de l'année.

Au nom de l'équipe municipale, je vous souhaite la bienvenue à Saint-Rémy-de-Provence et une très belle installation parmi nous.



Romain THOMAS
Maire de Saint-Rémy-de Provence
Président de la Communauté de communes Vallée des Baux – Alpilles

SOMMAIRE

Démarches administratives . . . . . P. 3
- Accompagnement numérique au Liber'espace
- Inscription sur les listes électorales
- Changement d'adresse et papiers officiels

Les élus municipaux . . . . . P. 4
- Présentation des 29 élus de la ville

Générations. . . . . P. 6
- Crèche
- Établissements scolaires
- Périscolaire et restauration
- Maison de la jeunesse
- L'aide sociale communale

Environnement . . . . . P. 8
- Déchets
- Eau
- Protection contre les incendies

Transports-circulation-sécurité . . . . P. 9
- Zones de stationnement
- Macaron de stationnement
- Bornes de recharge électrique
- Occupation du domaine public
- Opération tranquillité vacances
- Vidéoprotection

Culture et loisirs . . . . . P. 10
- Maison des associations
- Sport
- Parcs et jardins
- Saison culturelle
- Musée des Alpilles
- Carte Ambassadeur du patrimoine
- Bibliothèque municipale Joseph-Roumanille
- Conservatoire de musique du Pays d'Arles

Rester informé. . . . . P. 12
- Supports de communication
- Numéros utiles

VOS DÉMARCHES SIMPLIFIÉES

Comme tout citoyen, vous serez amenés à effectuer régulièrement des démarches administratives. À l'ère de la dématérialisation, la plupart s'effectuent presque intégralement sur internet.

UN ACCOMPAGNEMENT NUMÉRIQUE AU LIBER'ESPACE

Depuis 2019, le Liber'espace accompagne les personnes peu à l'aise avec l'outil informatique. Ce service entièrement gratuit est réservé aux Saint-Rémois.

5 ordinateurs en libre accès sont mis à disposition du lundi au vendredi afin d'accompagner les usagers à l'autonomie numérique.

L'accueil est assuré par le médiateur du Pôle numérique sur rendez-vous, pour les démarches dématérialisées suivantes :

- pré-demande en ligne cartes d'identité et passeports
- accompagnement aux démarches dématérialisées permis et cartes grises
- démarches Sécurité sociale (Améli, MSA...)
- démarches Caisse d'allocations familiales (déclaration trimestrielle, prime d'activité...)
- démarches France Travail (inscription, actualisation mensuelle...)
- créations de comptes (ANTS, impôts, retraite...)
- démarches logement social (création du dossier...)
- créations de boîtes e-mail et autres procédures...

Ça se passe au Liber'espace

Au Liber'Espace, on fait aussi :

- demande ou renouvellement des passeports et des cartes nationales d'identité
- certification de l'identité numérique
- recensement militaire des jeunes de 16 à 25 ans
- accompagnement à la recherche d'emploi...

Pour toute info complémentaire contacter le Liber'espace :

Avenue de la Libération
Espace de la Libération
13210 Saint-Rémy-de-Provence

Tél. 04 32 60 67 38 • liberespace@ville-srdp.fr

- **lundi : de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h**
- **mardi : de 8h30 à 17h**
- **mercredi et jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h**
- **vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h**

Avez-vous bien déclaré votre nouvelle adresse ?

L'État a mis en place un service en ligne vous permettant de déclarer vos nouvelles coordonnées, simultanément auprès de plusieurs services de l'administration et de fournisseurs d'énergie.

Caisses de sécurité sociale et de retraite
Énergie (EDF, Engie, Enercoop)
Pôle emploi
Service des impôts
Services en charge des cartes grises (SIV)

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Vous souhaitez désormais voter à Saint-Rémy ? Vous devez demander votre inscription sur les listes électorales. Cette démarche se fait sur internet ; plus simple et plus rapide, elle évite un déplacement en mairie.

La création d'un compte est gratuite et sécurisée. Les pièces justificatives (copie de la pièce d'identité – carte d'identité ou passeport – et justificatif de domicile) doivent être numérisées.

Connaître sa situation électorale

Depuis le 11 mars 2019, la démarche d'interrogation de la situation électorale (ISE) permet à chaque citoyen de vérifier sa commune d'inscription et le bureau de vote dans lequel il est inscrit pour voter.

Ce nouveau service fait partie des simplifications apportées par la réforme de la gestion des listes électorales.

LES **ÉLUS** MUNICIPAUX

Les conseillers municipaux, adjoints au maire



Romain Thomas
Maire
Président de la CCVBA
Personnel municipal, agriculture



Cyril Lapeyre
1er adjoint
Travaux et suivi des projets



Céline Salvatori
2e adjointe
Vice-présidente de la CCVBA
Sécurité, citoyenneté, protection civile



Stéphane Domenech
7e adjoint
Développement économique et tourisme



Estella Balesi
8e adjointe
Éducation



Rozy Camacho
Conseillère municipale
Logement et commande publique



Jean-Jacques Mauron
Conseiller municipal
Santé



Elisabeth Migayrou
Conseillère municipale
Environnement et transition écologique



Jean-Pierre Llopis
Conseiller municipal
Équipements sportifs



Claudette Aringhieri
Conseillère municipale
Finances



Bernard Bellagamba
Conseiller municipal
Gestion des cours d'eau

Les conseillers de l'opposition

Liste : Toujours à vos côtés



Yves Faverjon
Conseiller municipal



Florine Body Bouquet
Conseillère municipale



Gabriel Colombet
Conseiller municipal



Claudia Montagut
Conseillère municipale

Le Conseil municipal de Saint-Rémy-de-Provence, qui s'est installé le 25 mars 2026, est composé de 29 élus : 22 pour la majorité et 7 pour les 2 groupes d'opposition. Les membres du Conseil municipal sont désignés par les électeurs de la commune lors des élections municipales au prorata du nombre de votes.



Romain Sassetti
3e adjoint
Sports



Martine Pascal
4e adjointe
Action sociale et solidarités



Léonard Guibert
5e adjoint
Urbanisme, mobilités et aménagement



Julia Bourillon-Pecout
6e adjointe
Commerce et artisanat



Christine Astier
Conseillère municipale
Handicap



Charles Courbet
Conseiller municipal
Culture et patrimoine



Florence Tournasset
Conseillère municipale
Petite enfance et bien-être animal



Philippe Chauvet
Conseiller municipal
Jeunesse et traditions



Karine Ciszewska
Conseillère municipale
Vie associative



Arnaud Ménez
Conseiller municipal
Communication et évènements



Julia Badereddine
Conseillère municipale
Actions et relations culturelles



Arnold Martin
Conseiller municipal



Isabelle Plaud
Conseillère municipale

Liste : Rassemblement National Saint Rémy de Provence



Yohan Thiebaud
Conseiller municipal

La commune de Saint-Rémy-de-Provence est le lieu idéal pour élever ses enfants, de la naissance à l'âge adulte. Les structures d'accueil et les services jeunesse, en nombre suffisant, proposent des prestations de grande qualité.

LA VIE EN **CRÈCHE**

La commune compte 3 établissements pour les 0-3 ans : la crèche municipale Le Club du tout-petit, la crèche associative Dorémi (ADMR) et la micro-crèche privée Les P'tits Patapons.

Pour les crèches Club du tout-petit et Dorémi, la préinscription s'effectue auprès du service Enfance et Famille (dossier de préinscription téléchargeable sur le site de la ville).

La préinscription ne signifie pas l'inscription automatique de l'enfant. Seuls les dossiers de préinscription complets sont étudiés lors de la commission d'attribution.

Le Club du TOUT-PETIT

La crèche municipale « le Club du tout-petit »

Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Les enfants y sont accueillis dans des conditions optimales afin de favoriser leur bon développement et de permettre à leurs parents de concilier leurs vies professionnelle, familiale et sociale.

Cette structure de 35 places comporte trois unités :

- les explorateurs (3 mois-18 mois)
- les aventuriers (18 mois-2 ans)
- les globe-trotters (2 ans-3 ans et demi)

Restauration :

Les repas et les goûters sont confectionnés sur place par un agent municipal. La crèche est titulaire d'un agrément sanitaire européen.

La restauration à la crèche s'inscrit dans le programme de certification Ecocert de la restauration scolaire municipale.

Crèche « Le Club du tout petit »
362 avenue de Bientina | Tél. 04 90 92 14 60

Crèche associative ADMR Dorémi
389 route de Maillane | Tél. 04 90 92 73 44

Micro-crèche Les P'tits Patapons
35 ch. de Chalamon | contact@ptitspatapons.fr

Le Relais petite enfance « Alpilles-Montagnette »

Véritable lieu d'écoute, d'échange et d'accompagnement au service des parents, des assistants maternels, des enfants, des candidats à l'agrément et des gardes d'enfants à domicile, le RPE complète les modes d'accueil de la petite enfance en renforçant la qualité de l'accueil individuel.

Les accueils collectifs se déroulent au Relais, espace de la Libération, suivant un planning défini à l'année.

Une permanence physique au service est proposée (prise de rendez-vous souhaitée).

RPE « Alpilles-Montagnette »
Espace de la Libération 10 avenue de la Libération
Tél. 04 90 24 33 55 - Tél. 06 85 49 72 47
alpilles@relaispetiteenfance.com

La Petite Récré

Lieu d'accueil enfants parents (LAEP) : écoute, échange et rencontre avec des professionnels de la petite enfance, pour répondre aux questions mais aussi pour permettre aux enfants de se rencontrer, de partager des moments de jeux et d'acquérir progressivement leur autonomie.

Gratuit, anonyme, sans rendez-vous. Ouvert aux futurs parents et parents d'enfants de moins de 6 ans. Accueil le jeudi de 9h à 11h30 hors vacances scolaires.

La Petite Récré - Maison de la Petite Enfance
10 av. de la Libération - 07 81 32 30 47
contact.ressourcesfamilles@gmail.com

LA MAISON DE LA JEUNESSE

Maison de la Jeunesse SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE

La Maison de la jeunesse (MDJ) a pour but d'accompagner les jeunes entre 11 et 17 ans dans toutes les dimensions de leur vie : éducative, personnelle, sociale, professionnelle… Elle propose des activités variées, les mercredis et samedis après-midi et pendant les vacances scolaires, et accueille des permanences de structures d'accompagnement.

Les activités et sorties sont proposées à un tarif accessible pour permettre au plus grand nombre d'y participer.

La MDJ organise aussi des séjours à prix avantageux : au ski pendant l'hiver, à la montagne ou à la plage en été, voire à l'étranger en cours d'année.

Le Point Information Jeunesse (PIJ) est ouvert à tous, gratuit et anonyme et vous accueille pour toute question relative à l'orientation, l'emploi, la santé, la formation, le loisirs, la mobilité, les échanges internationaux… les mardi, jeudi et vendredi de 14h30 à 19h et les mercredi et samedi de 14h à 18h.

Le Pôle d'Appui et de Ressources pour l'Inclusion et le Handicap (PARIH) vise à favoriser l'inclusion des enfants et jeunes en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques dans les structures de droit commun, tout en accompagnant leurs familles dans leurs démarches. Permanences : 2e jeudi de chaque mois de 13h30 à 16h30.

parhi.bdr@famillesrurales.org | 07 43 44 38 72

La Mission Locale du Delta vous accompagne dans vos démarches après avoir réalisé un diagnostic personnalisé de votre situation, et met en œuvre un parcours d'insertion adapté. Permanences : le lundi de 13h15 à 17h, le mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h15 et de 13h15 à 17h et le vendredi de 9h à 12h15.

accueilstremy@mldelta.fr | Tél. 04 90 90 01 20

Maison de la jeunesse | 11 bis av. Félix-Gras
jeunesse@ville-srdp.fr | Tél. 04 90 90 56 17
Adhésion annuelle : 5€ par jeune

S'INSCRIRE À L'ÉCOLE

Les inscriptions dans les écoles s'effectuent auprès du service Enfance et Famille.

Pièces à fournir : Fiche d'inscription à télécharger sur le site de la ville ou à retirer au service Enfance et Famille, livret de famille, carnet de santé (pages des vaccinations), justificatif de domicile et certificat de radiation (en cas de changement d'école).

Le choix de l'école où les enfants sont inscrits tient compte en priorité de l'adresse familiale et des effectifs des établissements.

TEMPS PÉRISCOLAIRE

Comme dans toutes les communes, c'est la mairie qui gère tout ce qui se déroule à l'école en dehors du temps scolaire. Cantine, garderie, études et ateliers : ces différents services périscolaires sont accessibles sur inscription en ligne sur le Portail famille.

Garderie et étude (gratuites pour les familles)

Dans l'école maternelle, la garderie est assurée par les Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem). Elle fonctionne de 7h45 à 8h20 et de 16h30 à 17h55 (le goûter doit être fourni par les parents) de façon échelonnée à partir de 17h.

Dans les écoles élémentaires, la garderie est assurée par les agents municipaux. Elle fonctionne de 7h45 à 8h20, en accueil échelonné.

Après l'école, les enfants peuvent rester en garderie de 16h30 à 17h10 (départ échelonné à partir de 16h45) puis en étude de 17h10 à 17h55 (départ unique à 17h55). Goûter fourni par les parents. Les garderies sont réservées aux enfants dont les deux parents travaillent (sauf garderie du soir en élémentaire).

Restauration scolaire

Labellisée Ecocert niveau 3 mention excellence, chacun de nos restaurants scolaires et de la crèche offrent aux enfants des repas intégralement faits maison, comportant une grande proportion de produits frais, issus de l'agriculture biologique et/ou locaux.

Mieux nourrir les enfants, préserver l'environnement et soutenir une agriculture de proximité, sans augmentation du prix du repas, ni pour la collectivité ni pour les familles : ce sont les objectifs poursuivis par la municipalité.

Centre de loisirs Mas de Nicolas

Ce service associatif accueille les enfants de 3 à 12 ans, le mercredi et pendant les vacances scolaires, dans un espace chaleureux. Il propose des activités sportives, culturelles et d'éveil visant à les rendre autonomes tout en respectant leurs rythmes.

14 avenue Renée De La Comble 13210 Saint-Rémy-de-Provence
al.saint-remy-de-provence@famillesrurales.org | Tél. 04 90 92 51 70

L'ACTION SOCIALE COMMUNALE

Le Centre communal d'action sociale accompagne les habitants saint-rémois dans leurs démarches de la vie courante.

Il intervient de manière ponctuelle ou permanente auprès des personnes vulnérables, âgées, en situation de handicap, des familles sans enfant, des bénéficiaires des minimas sociaux en difficulté qui nécessitent un soutien :

- Demande de logement social
- Domiciliation
- Dossiers MDPH
- Aides exceptionnelles pour les personnes rencontrant momentanément des difficultés
- Revenu de solidarité active (RSA)
- Démarches administratives (Complémentaire santé solidaire, rédaction, surendettement…)

Le CCAS propose également un services de maintien à domicile (avec portage de repas, télé-assistance, navette, service d'autonomie à domicile), ainsi que des animations annuelles (sorties, repas de Noël…). Le CCAS vous accueille du lundi au vendredi (sauf mardi après-midi), de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

CCAS Saint-Rémy-de-Provence

Des travailleurs sociaux reçoivent sur rendez-vous.

Les habitants peuvent également bénéficier d'une « mutuelle de village ».

CCAS | 14A Bd Gambetta | 04 90 92 49 08

Service Enfance et Famille

Hotel de ville - Place Jules Pellissier
Tél. 04 90 92 70 30
enfance@ville-srdp.fr

Accueil du public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (fermé le jeudi après-midi - fermeture à 16h30 le vendredi)

ÉTABLISSEMENTS

École maternelle publique

• École maternelle Marie-Mauron
Avenue Edouard-Herriot
04 90 92 49 89 | 06 01 00 84 71

Écoles élémentaires publiques

• École de l'Argelier
Route d'Avignon
04 90 92 49 73 | 06 01 00 47 57

• École de la République
Place de la République
04 90 92 63 10 | 06 01 00 36 31

École privée

Groupe scolaire Saint-Martin
Avenue Louis-Mistral
04 90 92 08 02 www.ecolestmartin.fr

Collège Glanum

Avenue Théodore-Aubanel
04 90 92 03 85
www.clg-glanum.ac-aix-marseille.fr

Lycée professionnel agricole Alpill'Campus

Avenue Edouard-Herriot
lpa.st-remy.educagri.fr
04 90 92 03 20

BIEN TRIER SES DÉCHETS

Communauté de Communes VALLÉE des BAUX-ALPILLES

Le tri permet de diminuer la proportion de déchets enfouis ou incinérés, de réduire le recours aux matières premières et d'économiser beaucoup d'énergie : autant de ressources épargnées pour les générations futures.

La CCVBA met à disposition des particuliers et des professionnels différents équipements (composteurs, lombricomposteurs, bacs individuels, colonnes aériennes ou enterrées à verre, à papier, à carton, déchèteries) pour qu'ils trient facilement leurs déchets. Tous les foyers (sauf centre-ville) sont équipés de bacs individuels jaunes et noirs pour le tri des emballages et des ordures ménagères. Retrouvez les cartes des points d'apport volontaire sur le site de la ville > Vivre à Saint-Rémy > Propreté / Environnement > Tri sélectif.

Le compostage

Si vous disposez d'un jardin, vous pouvez utiliser un composteur individuel pour la dégradation naturelle des déchets biodégradables. Des composteurs (150 ou 400 litres) sont proposés par la CCVBA, accompagnés de bio-seaux et de mini-fourches (contrepartie financière de 15 €). Si vous ne disposez pas de jardin, des lombricomposteurs sont mis à disposition (contrepartie financière 20€) et des aires de compostage collectif sont progressivement installées sur le territoire.

Bacs jaunes « emballages »

Ils sont uniquement destinés au tri des emballages : bouteilles, flacons (avec bouchons), pots barquettes et sachets plastiques, boîtes-canettes-opercules et aérosols métalliques (vides), cartons. À déposer en vrac uniquement et non pas fermés dans un sac noir (les sacs opaques partent directement au refus).

Bacs noirs « ordures ménagères »

Les ordures ménagères (mouchoirs, déchets d'hygiènes sanitaires…) doivent être déposées dans des sacs noirs fermés à l'intérieur des conteneurs prévus à cet effet.

Le papier

De nombreuses colonnes sont positionnées à côté des conteneurs à verre. Il faut y déposer papiers, magazines, journaux, prospectus, catalogues… (sans plastique).

Le carton de livraison

Les petits cartons se jettent dans les bacs jaunes. Les plus gros cartons, propres et pliés, (sans plastique ni polystyrène) se déposent dans les colonnes ou, pour des grosses quantités, en déchèteries.

Le verre

Les nombreuses colonnes à verre recueillent vos pots, bocaux et bouteilles vides (attention, pas de pyrex ou porcelaine !). Certaines colonnes sont équipées du dispositif Cliiink, qui permet d'accumuler des points, et d'obtenir des bons d'achats et de réduction chez vos commerçants ! Pour en bénéficier, téléchargez l'appli mobile Cliiink.

Les déchets spécifiques

Le textile (vêtements, chaussures, draps…) doit être déposé propre dans les conteneurs prévus à cet effet (parking des arènes, place du Général-de-Gaulle, av. Charles-Mauron et av. Théodore-Aubanel), à la friperie le Bokal de Re Sources (chemin Mas de Jonquerolles) ou au Secours catholique (rue Daniel-Milhaud).

Les seringues doivent être apportées dans les pharmacies.

Les piles et ampoules doivent être déposées en mairie, dans les supermarchés ou dans les fûts adaptés de la déchèterie.

Les bouchons en plastique déposés dans les bacs de récupération disponibles à l'accueil de la mairie sont ensuite revalorisés par l'association *Handi ! Cap sur l'avenir* pour des actions au profit du handicap.

Une collecte des sapins de Noël est organisée durant le mois de janvier. Pour être broyés et mis à disposition gratuitement pour du paillage ou transformés en compost, ils doivent être déposés sans décoration sur le parking du cimetière (av. du Souvenir Français) ou celui du stade (av. Théodore-Aubanel).

Une collecte de jouets solidaire est organisée fin novembre. Ils doivent être déposés au siège de la CCVBA, en état de fonctionnement, complets et réutilisables ou auprès des écoles participantes.

À déposer à la déchèterie

- les objets ou meubles réutilisables dans l'espace don ;
- les articles de sports et loisirs, les végétaux, les huiles usagées, les ferrailles, les bois, les cagettes…
- les produits dangereux toxiques (pots peinture, produits de bricolage-entretien piscine, pinceaux souillés, batteries…)
- les vieux meubles
- appareils électriques et électroniques (les rapporter chez le commerçant en cas de remplacement de l'appareil)
- les gravats, plâtres…

Conditions d'accès à la déchèterie

Les particuliers disposent d'un accès gratuit dans les 3 déchèteries intercommunales : chemin des Méjades à Saint-Rémy (actuellement fermée, en travaux), chemin du Cours du Loup à Saint-Étienne-du-Grès, RD 27 à Maussane, ainsi qu'à Eyragues sur rendez-vous.
Demandez votre carte d'accès sur le site web ou à l'accueil de la Communauté de communes, avec les documents suivants :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois pour les particuliers
- Extrait Kbis de moins de trois mois pour les professionnels
- Pièce d'identité
- Numéro d'immatriculation

Les immatriculations de véhicules et votre carte sont liées. C'est l'association des deux qui vous permettra l'accès aux déchèteries.

Collecte des encombrants

Sur rendez-vous au 04 84 510 620.

Concerne le mobilier/électro-ménager volumineux ne pouvant être mené en voiture en déchèterie.

Service limité à 3 unités maximum par foyer, accessibles à notre équipe, en bordure de voie publique. Les dépôts d'encombrants posés au sol sans rendez-vous sont des dépôts sauvages et passibles d'amendes.

Astuces pour bien trier

Donnez vos objets ou meubles inutiles. Réparez, louez, évitez les produits jetables. **N'emboîtez pas vos déchets** les uns dans les autres pour gagner de la place dans le bac jaune, cela nuit au recyclage. **Compressez vos bouteilles** en plastique. Ne jetez pas des ordures ménagères dans le bac jaune ou dans les colonnes à papier ou à verre. Merci beaucoup !

CCVBA - 23 Avenue des Joncades Basses
Lundi - vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 16h30
vallee-des-baux-alpilles.fr | Tél. 04 84 510 620

LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Le débroussaillement, obligation légale, est la manière la plus efficace de prévenir les feux de forêts, de limiter la propagation des incendies, de protéger les biens, les personnes et les Alpilles.

Il s'applique dans les massifs forestiers, et les secteurs situés à moins de 200 mètres de ces derniers (zone de protection).

Brûlage des déchets verts

Sauf exceptions, le brûlage à l'air libre de déchets verts est interdit partout et toute l'année.

Broyage des déchets verts

Ce service à domicile, réservé aux particuliers, est proposé par la Communauté de communes.

Tarifs : 45 € si vous gardez le broyat pour paillage, 70 € si vous souhaitez son évacuation.

Prise de rendez-vous au 06 68 12 96 44, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 16h.

L'EAU

Les services publics de l'eau potable et de l'assainissement à Saint-Rémy-de-Provence sont gérés par la Communauté de communes Vallée des Baux – Alpilles.

Pour toute ouverture ou fermeture d'un compteur d'eau, veuillez contacter, ou vous rendre à la régie de l'eau.

Moyens de paiement : mensualisation ou prélèvement à échéance, pensez à choisir le prélèvement automatique. Toutes les infos sur le site de la CCVBA mes démarches en ligne.

CCVBA - Régie de l'eau et de l'assainissement
Zone de la Massane
Tél. 04 90 54 54 20
eau.assainissement@ccvba.fr

ANIMAUX

Les chats ou chiens errants sont à signaler aux services techniques municipaux (animaux d'élevage non pris en charge).

- **du lundi au vendredi (heures ouvrées) au 04 90 92 70 26**
- **la nuit, le week-end, les jours fériés au 06 16 78 61 84 (astreinte)**

OÙ STATIONNER, À QUEL PRIX ?

Le plan de stationnement à Saint-Rémy comporte 3 zones à différents niveaux de tarification ; il est valable toute l'année, 7 jours sur 7.

- En zone verte, le stationnement est gratuit pour tous.
- En zone orange, le stationnement est gratuit pour les détenteurs du macaron annuel.
- En zone rouge, le stationnement est payant pour tous. Le tarif est de 2 euros par heure, entre 9h et 19h. Les 90 premières minutes sont gratuites.

Macaron de stationnement

Ce macaron annuel gratuit est réservé aux Saint-Rémois et aux personnes travaillant à Saint-Rémy. Il se récupère à la police municipale le lundi et le mercredi, aux horaires d'ouverture.

Pièces à fournir :

- carte grise du véhicule
- justificatif de domicile
- pour les non-résidents : attestation employeur

Police municipale
8-12 avenue de la Libération | Tél. 04 90 92 58 11



Bornes de recharge électrique

La commune compte 4 bornes publiques (8 points de charge) :

- Parking Jean-Jaurès
- Parking du Général de Gaulle
- Parking de la Libération
- Av. Louis Mistral

Elles font partie du réseau « Simone » déployé sur le territoire par la Communauté de communes Vallée des Baux – Alpilles (CCVBA) et au niveau départemental. Elles sont accessibles avec ou sans abonnement, et l'application smartphone EVZen permet de connaître à tout moment leur disponibilité.

Il existe aussi 8 points de charge (Wallbox) privés ouverts au public (parking Roumanille, Kilowatt Zone de la Massane).

UNE DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ?

En cas d'emménagement, de déménagement ou de travaux sur le domaine public, vous devez effectuer une demande via le site de la ville afin d'obtenir une autorisation. Un arrêté de voirie sera alors rédigé par le service concerné.

Ces demandes d'arrêtés sont entièrement dématérialisées et doivent parvenir une vingtaine de jours avant travaux via le site de la ville, rubrique : Vos démarches / Occupation du domaine public.

SÉCURITÉ

Opération tranquillité vacances

Vous partez de votre domicile pour un week-end, une semaine ou plus, venez le signaler à la Police municipale. Après avoir renseigné une fiche, des patrouilles plus fréquentes seront effectuées autour de votre domicile pendant votre absence.

Dispositif de vidéoprotection

Dans le cadre de sa politique de lutte contre la délinquance, la ville dispose de 50 caméras qui couvrent des lieux stratégiques, définis par la gendarmerie et la police municipale au regard des besoins.

LA MAISON DES ASSOCIATIONS

La Maison des associations (service municipal), est un ensemble de locaux mis à disposition des associations saint-rémoises. Elle est aussi un pôle ressources pour la vie associative.

La Maison des associations tient à jour l'annuaire des associations et renseigne le public sur leurs activités et leurs projets. Elle organise chaque année la Journée des associations, qui permet à celles-ci de présenter leurs activités aux Saint-Rémois.

La ville compte **plus de 180 associations** actives, toutes catégories confondues. Retrouvez la liste exhaustive sur le site de la ville ou en vous rendant dans les locaux espace de la Libération.

Maison des associations
Espace de la Libération
Tél. 04 32 60 67 33
maisondesassociations@ville-srdp.fr



PISCINE MUNICIPALE

Ouvert en septembre 2025, le centre aquatique Neptuneo comporte un bassin de nage de 25 mètres, un bassin d'apprentissage, une pataugeoire ludique, un espace bien-être (sauna, hammam, salle de massage…) et des plages extérieures.

Neptuneo propose une grille tarifaire accessible, avec des tarifs réduits pour les enfants, les étudiants, les seniors et les familles nombreuses et les différentes activités (cours de natation, aquagym, bébés nageurs…).

2B av. Théodore-Aubanel
www.centre-aquatique-neptuneo.com



PARCS

La commune de Saint-Rémy-de-Provence compte plusieurs parcs et jardins, ombragés et aménagés, accessibles au public.

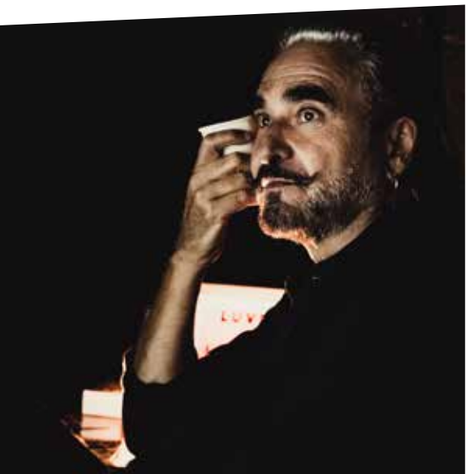
- Arènes Barnier
  14 Boulevard Gambetta
- Square Joseph-Mauron
  Place Jean Jaurès
- Parc de l'Argelier
  Domaine de l'Argelier, route d'Avignon
- Jardins de la maison du Parc naturel régional des Alpilles
  2 Boulevard Marceau
- Square Verdun
  Rue Roger-Salengro

VIE SPORTIVE

La ville construit, gère et entretient la majorité des équipements sportifs. Le service des sports en assure l'entretien au quotidien pour le confort et la sécurité du public.

Plus d'une trentaine de disciplines sportives différentes sont proposées aux Saint-Rémois par autant d'associations. Chaque activité est un temps privilégié d'ouverture, de respect mutuel, d'expression des qualités des individus.

Service des sports
Maison des associations
Espace de la Libération
Tél. 04 32 60 67 36 / 06 13 89 85 11
sports@ville-srdp.fr



SAISON CULTURELLE

De nombreux spectacles sont programmés chaque année, à la salle de l'Alpilium, par le service culturel. Demandez le guide à l'office de tourisme.

Carte abonnement :

Gratuite pour l'achat de 3 spectacles par personne minimum à un tarif très attractif.

Carte famille

En achetant cette carte à 0,50 €, vous bénéficiez d'un tarif très intéressant sur les spectacles estampillés *À voir en famille* de la saison. En effet, les accompagnateurs, dans la limite de deux adultes pourront bénéficier du tarif abonné. La carte est valable une saison.

Alpilium
Av. du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny

LE MUSÉE DES ALPILLES

La visite de Saint-Rémy-de-Provence comprend un passage obligé à l'hôtel Mistral de Mondragon. Ce bel édifice renaissance classé Monument Historique abrite le Musée des Alpilles

L'espace muséographique est dédié à la valorisation du patrimoine local. Au fil des salles, les visiteurs remontent le temps, parcourent les paysages et s'imprègnent des traditions. Les collections d'ethnologie et d'arts graphiques constituent un fonds précieux pour découvrir le territoire des Alpilles.

Des expositions temporaires sont organisées chaque année et de nombreuses activités sont proposées aux enfants, aux ados et aux adultes.

Musée des Alpilles | 1 Place Favier
Tél. 04 90 92 68 24
museedesalpilles@ville-srdp.fr
museedesalpilles.fr



DEVENEZ AMBASSADEUR DU PATRIMOINE

La carte ambassadeur donne l'accès gratuit aux sites culturels de la commune, que sont le site archéologique de Glanum, l'hôtel de Sade, le cloître Saint-Paul, le musée Estrine et le musée des Alpilles.

Les Saint-rémois peuvent la demander, à l'accueil du musée des Alpilles, sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE JOSEPH-ROUMANILLE

Une des missions de la bibliothèque est de promouvoir la lecture publique. Le prêt de livres et autres documents y est entièrement gratuit, l'établissement proposant un vaste choix d'ouvrages, autant pour les adultes que pour les enfants (espace dédié), de même que des disques, des DVD, des œuvres.

Le premier étage constitue un espace où l'on peut lire et étudier au calme. Une salle de travail propose des documents sur la Provence. Une artothèque permet également l'emprunt d'œuvres d'art. La bibliothèque propose ainsi près de 20 000 titres consultables directement.

Un accès wifi et 2 postes informatiques sont à disposition du public.

La bibliothèque est aussi le conservatoire du patrimoine écrit et imprimé de la commune, et plus généralement des Alpilles et de la Provence. Un riche fonds de réserve met à la disposition du public – consultation sur place uniquement – une collection documentaire consacrée à la Provence (histoire, archéologie, littérature), ainsi qu'aux personnages ayant vécu à Saint-Rémy-de-Provence (Nostradamus, Van Gogh, etc.).

Par ailleurs, les archives municipales sont consultables à la bibliothèque, ses pièces les plus anciennes datant de la période médiévale.

Des ateliers tout au long de l'année : cercle de lecture, soirées jeux, contes magiques, escapes games, lecteurs en herbe (moment de lecture dédié aux 0-3 ans), ateliers d'écritures, activités créatives, etc.



Bibliothèque municipale
4 Bd Gambetta | Tél. 04 90 92 70 21

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DU PAYS D'ARLES

Le conservatoire de musique est un établissement public d'enseignement artistique agréé par l'État.

Il fonctionne dans un cadre intercommunal avec les écoles de musique de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette.

200 élèves fréquentent l'école à Saint-Rémy-de-Provence et reçoivent un enseignement musical complet dispensé par 40 professeurs diplômés d'État.

Conservatoire de musique du Pays d'Arles | Domaine de l'Argelier, Route d'Avignon | Tél. 04 90 92 49 67

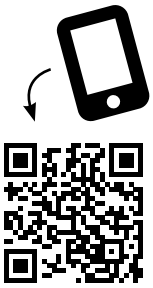
RESTER INFORMÉ : LES BONS RÉFLEXES

Pour ne manquer aucune information sur l'actualité municipale et locale, quelques sources utiles à suivre !

Sur internet

• **Site internet de la ville :** www.mairie-saintremydeprovence.com : vous retrouverez toutes les informations de ce guide et bien plus encore (agenda des évènements, annuaire des associations…). Lors de votre première visite, profitez-en pour vous inscrire à la **newsletter bimensuelle** en renseignant votre adresse e-mail en bas de page.

• Téléchargez l'**appli mobile** *Ville Saint-Rémy-de-Provence*, pour recevoir des alertes mais également pour signaler tout désordre que vous pourriez constater sur le domaine public.



• **Page Facebook** Ville de Saint-Rémy-de-Provence : près de 10 000 personnes suivent cette page indispensable !

• La ville a aussi une **chaîne Youtube** ! Abonnez-vous vite !

• Page Facebook et site de la Communauté de communes Vallée des Baux – Alpilles

• Suivez l'actualité de l'Office de tourisme intercommunal Alpilles en Provence sur ses réseaux sociaux (Facebook, Instagram…)

• Recommandée également : la page Facebook du Parc naturel régional des Alpilles

Sur papier

• **Le journal municipal** sort chaque mois et est distribué dans les boîtes aux lettres par l'association Delta Sud Initiatives ;

• le guide des festivités *Festejo*, gratuit, est disponible à l'Office de tourisme ;

• retrouvez l'agenda des évènements chaque mois dans le journal gratuit *Farandole* ;

• l'actualité de la commune est évoquée quotidiennement dans le journal *La Provence*…

Vous retrouverez également quelques infos essentielles sur le **panneau électronique** situé sur le boulevard Marceau.

NUMÉROS UTILES

Hôtel de ville

Place Jules Pellissier
04 90 92 08 10
contact@ville-srdp.fr

- Secrétariat général
  Tél. 04 90 92 70 24
- État civil
  Tél. 04 90 92 70 34
- Élections / cimetière
  Tél. 04 90 92 70 20
- Service financier
  Tél. 04 90 92 08 10
- Ressources humaines
  Tél. 04 90 92 08 10
- Service Enfance et Famille
  Tél. 04 90 92 70 30
- Arrêtés de voirie
  Tél. 06 16 78 61 99
- Service communication
  Tél. 04 90 92 70 12
- Service de l'action culturelle
  Tél. 04 90 92 70 37
- Service archives et patrimoine
  Tél. 06 21 15 35 42
- Service urbanisme
  Tél. 04 90 92 08 10
- Démocratie participative
  Tél. 06 25 68 10 02

Espace de la Libération

Av. de la Libération

- Maison des associations
  Tél. 04 32 60 67 33
- Police municipale
  Tél. 04 90 92 58 11
- Placiers
  Tél. 04 90 26 36 82
- Relais petite enfance RPE « Alpilles-Montagnette »
  Tél. 04 90 24 33 55
- Liber'espace
  Relais emploi, passeports / CNI, pôle numérique
  Tél. 04 32 60 67 38

Services techniques

Zone de la Massane
Tél. 04 90 92 70 26

Voirie, bâtiments, espaces verts, propreté urbaine, service environnement, équipe de proximité

CCAS

14A Boulevard Gambetta
Tél. 04 90 92 49 08

Musée des Alpilles

1 Place Favier
Tél. 04 90 92 68 24

Bibliothèque municipale Joseph-Roumanille

4 Bd Gambetta
Tél. 04 90 92 70 21

Maison de la jeunesse

11 bis av. Félix-Gras 13210
Tél. 04 90 90 56 17

Alpilium

Av. du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny

Conservatoire de musique du Pays d'Arles

Route d'Avignon (Argelier)
Tél. 04 90 92 49 67

Communauté de communes Vallée des Baux – Alpilles

23 Av. des Joncades Basses
Tél. 04 90 54 54 20

Office de tourisme intercommunal Alpilles en Provence

Place Jean-Jaurès
Tél. 04 90 92 05 22

Parc naturel régional des Alpilles

2 Boulevard Marceau
Tél. 04 90 90 44 00